

DÉLIBÉRATION n° 2023/041

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de vie - Sanisette La Plantade : demande de subventions

La ville de Lannemezan a fait d'importants travaux pour réhabiliter le parc naturel de La Plantade / Bois du Guérissa sous un autre nom.

Des cheminements piétonniers ont été créés, l'entretien des espaces verts y est fait de façon régulière, du mobilier urbain a été acheté, de jolies structures métalliques, en forme d'animaux, faites-en régie ont été installées, etc.

Depuis quelques années maintenant, ce parc a été investi par un nombre élevé de promeneurs, touristes ou locaux. Ils s'y arrêtent pour pique-niquer, se reposer, marcher, courir, etc.

Afin de conserver un site propre, des moyens ont été mis en place afin de jeter les détritiques dans des poubelles dédiées. Un espace a été confectionné à cet effet.

Dans ce même esprit, il convient d'installer une sanisette.

Un projet de sanisette respectueuse de l'environnement sera étudié.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Acquisition d'une sanisette	34 625	ETAT (30 %)	10 387
		Autofinancement (70 %)	24 238
Total	34 625	Total	34 625

LE CONSEIL MUNICIPAL,

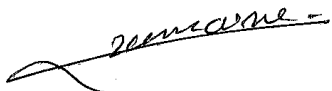
le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'Etat selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023